



**Commune de
VILLECHENEVE**

**Procès-verbal du
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Du 21 juillet 2022

PRESENTS:	Mr SARCEY	Claude	1er Adjoint
	Mr FAVRICHON	Nicolas	2 ^{ème} Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	3 ^{ème} Adjoint
	Mme FAURE	Ginette	Conseillère
	Mr BROSSAT	Jean-Baptiste	Conseiller
	Mme PEYRE DE FABREGUES	Karine	Conseillère
	Mr LARGE	Cyril	Conseiller
	Mr BLANC	Daniel	Conseiller
	Mme HOSTIN	Christelle	Conseillère
	Mme SECOND	Virginie	Conseillère
	M. MOREL	Cédric	Conseiller

Absents excusés ayant donné POUVOIR :

Mr Bernard CHAZELLES à Mr Claude SARCEY
Mme Christelle CHICARD à Mr Nicolas FAVRICHON
Mme Aurélia DUMAS à Mme Christelle HOSTIN

Secrétaire de séance : Mr BROSSAT Jean-Baptiste

Date de Convocation : 12 juillet 2022

Début de la réunion : 20h30

Monsieur le 1^{er} adjoint soumet au vote le procès-verbal de la séance du 23 juin 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1/ Programmation des dates des prochains Conseil Municipaux

Mr SARCEY fait part des prochaines séances des conseils municipaux jusqu'à la fin de l'année 2022 :

Le 15 septembre 2022 / le 20 octobre 2022 / le 24 novembre 2022.

Le repas des élus et des employés est programmé le 14 décembre 2022.

2/ DM pour les travaux en régie

Mr FAVRICHON explique aux membres du conseil municipal ce que sont les travaux en régie.

Lorsque la Commune crée des immobilisations, c'est-à-dire, lorsque ce sont des services techniques ou l'employé communal qui effectuent du travail pour créer de l'immobilisation ou ajouter une valeur significative au patrimoine, la collectivité peut comptabiliser cette opération pour son coût de production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de

production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel...). Cette procédure donne lieu à une opération budgétaire en fin d'année.

Un tableau récapitulatif des travaux réalisés par les employés communaux a été envoyé à Mme Tholy. Après retour du tableau validé, le conseil municipal procédera au vote de la décision modificative.

3/ Situation FIN de la commune (Présentation des documents de Mme THOLY)

Mr FAVRICHON présente à l'ensemble du conseil municipal, les documents et données chiffrées que Mme Tholy a exposé en réunion du 8 juillet, en présence de Mr Chazelles, Mr Piquet et Mme Simon.

La situation budgétaire de la commune n'est pas très bonne depuis plusieurs années. Il va falloir limiter les dépenses de fonctionnement et d'investissement afin d'augmenter la capacité d'auto-financement.

4/ Arrêt minute pour Salon de coiffure et Epicerie

Mr SARCEY propose la création de 2 arrêts minutes. Accord du conseil municipal.

5/ Validation contrat Monsieur F. PERRIER

Les élus votent à l'unanimité la titularisation de Mr F. PERRIER.

6/ Ecole : Fermeture de classe ou pas ?

Fermeture de la 4^{ème} classe élémentaire à la rentrée de septembre 2022.

L'effectif sera de 100 élèves à la rentrée 2022.

Questions diverses

- Une subvention de 150 euros est votée à l'unanimité pour l'association des amis du Patrimoine pour les aider aux dépenses liées à l'organisation du concert de la Soleillée le 08 octobre 2022.
- Mme Fouillet a demandé à Monsieur le Maire si il serait possible que la mairie participe à l'adhésion à l'USEP qui est de 12 euros par élève. Les élus ont décidé à l'unanimité de ne pas financer cette adhésion qui jusqu'à maintenant, est à la charge des parents.
- Rappel : une benne à carton, située au fond du parking de la salle polyvalente, est à disposition de tous les habitants pour entreposer vos cartons et afin d'éviter une surabondance de sacs jaunes.
- Rappel : messe du 15 août à la Madone à 10h30. Installation dès 09h00. Rendez-vous à l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Fait en Mairie, le 22 juillet 2022

1^{er} Adjoint,

Claude SARCEY



Le secrétaire de séance

Jean-Baptiste BROSSAT